



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2019-2020

Pièces à joindre :

- Compte de résultat de l'association pour l'exercice 2018/2019
- Bilan financier de l'association pour l'exercice 2018/2019
- Budget prévisionnel de l'association pour l'exercice 2019/2020
- Compte rendu de la dernière assemblée générale comprenant le rapport moral et le rapport financier
- Relevé d'Identité Bancaire

Si vous n'avez jamais fait de demande à la commune, joignez également :

- Les statuts de l'association
- Le récépissé de déclaration en Préfecture
- La copie de la publication au Journal Officiel
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association

A retourner au plus tard le Vendredi 13 décembre 2019

- À l'adresse suivante :
Ville de Crolles
Service des sports et de la vie associative
BP 11
38921 CROLLES cedex
- Ou par mail à : bienvenue@ville-crolles.fr

Contact : Service des sports et de la vie associative : 04 76 08 04 54

Après le dépôt de votre dossier :

- Dans le mois qui suit la réception de votre dossier : envoi par le service des sports et de la vie associative d'un accusé de réception de votre demande (dossier recevable/incomplet/irrecevable)
- Instruction par les élus en commission qui émettront un avis sur la demande
- Vote de la proposition de subvention par le Conseil Municipal
- Notification par courrier de la décision prise par la commune

Modalités de versement de la subvention :

Avec la notification du vote de la subvention, vous recevrez un accusé de réception de la délibération municipale, à nous retourner complété et signé. Dès réception de ce document, la subvention sera versée sur le compte de l'association par mandat bancaire.

Attention : La subvention ne pourra pas être versée tant que les services de la commune n'auront pas reçu l'accusé de réception de la notification de la délibération.

Si une subvention vous est accordée :

Le compte-rendu d'assemblée générale doit mentionner le soutien de la commune.

Si une subvention vous est accordée pour un projet :

Vous devrez transmettre le bilan qualitatif et financier du projet subventionné (joint à ce dossier). Ce document devra être transmis au service des sports et de la vie associative au **plus tard dans les 6 mois** qui suivent la clôture des comptes de l'année pour laquelle la ou les subventions ont été attribuées.



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Année 2019/2020

Personne chargée du dossier au sein de l'association :

Nom : Prénom :

Adresse mail : Tél :

1. Fiche d'identité de l'association

Nom : Sigle :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Adresse mail : Site internet :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Déclaration en préfecture de :, le : _ _ _ _ _

Date de publication de la création au Journal Officiel : _ _ _ _ _

Numéro SIRET : _ _ _ _ _

Code APE : _ _ _ _ _

Votre association est-elle membre d'un réseau, d'une union, d'une fédération ? Si oui, laquelle ? (Indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....
.....

NOM Prénom – **Président** :

Adresse :

Téléphone : Adresse mail :

NOM Prénom – **Trésorier** :

Adresse :

Téléphone : Adresse mail :

NOM Prénom – **Secrétaire** :

Adresse :

Téléphone : Adresse mail :

2. Objectifs et activités de l'association

Quelles sont les orientations et actions de votre association pour l'année en cours ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Participation aux actions organisées par la commune au cours de l'année précédente. Cochez les cases correspondantes :

- | | |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Forum des associations | <input type="checkbox"/> Formation des bénévoles associatifs |
| <input type="checkbox"/> Repas des associations | <input type="checkbox"/> Parcours découverte |
| <input type="checkbox"/> Faîtes du sport | <input type="checkbox"/> Rencontre des associations sportives |
| <input type="checkbox"/> Programmation de l'Espace Paul Jargot | <input type="checkbox"/> Fête du Parc |
| <input type="checkbox"/> Printemps des pique-niques | <input type="checkbox"/> Fête des jeux |
| <input type="checkbox"/> Journées du patrimoine / Journées du moulin | <input type="checkbox"/> Commémorations |
| <input type="checkbox"/> Autres évènements communaux, précisez : | |

.....

3. Adhérents

Nombre d'adhérents pour l'année en cours :

Age	Hommes	Femmes	Total
Moins de 18 ans			
De 18 à 60 ans			
+ de 60 ans			
Total			

Lieu de résidence :

Lieu de résidence	Nb d'adhérents pour l'année en cours
Crolles	
Autres communes de la communauté de communes du Grésivaudan	
Communes hors Grésivaudan	

Montant annuel de l'adhésion ou de l'activité :

Remplissez le tableau ci-dessous ou joignez le cas échéant votre grille de tarifs.

Tarifs de l'adhésion ou de l'activité (licence comprise)	Crolles	Extérieurs
Moins de 18 ans		
Adultes		
Tarif familial		
Autre tarif (à préciser)		

Commentez s'il y a lieu l'évolution de ces tarifs :

.....

.....

En moyenne, par adhérent, combien reversez-vous aux instances fédérales : euros

4. Ressources humaines de l'association :

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
dont nombre de CDI	
dont nombre de CDD	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) *	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	

* Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent en CDD de 3 mois travaillant à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Compléments associations sportives



IMPORTANT

**SI VOUS N'ÊTES PAS UNE ASSOCIATION SPORTIVE,
PASSEZ DIRECTEMENT A LA PAGE 7**

Répartition de vos adhérents loisir / compétition

Age	Loisir			Compétition			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Moins de 18 ans							
De 18 à 60 ans							
+ de 60 ans							
Total							

Niveaux de pratique

Niveau de pratique	Loisir - dirigeants		Départemental		Régional		National		International		Total Licenciés
	Adultes	- 18 ans	Adultes	- 18 ans	Adultes	- 18 ans	Adultes	- 18 ans	Adultes	- 18 ans	
Nombre d'équipes											
Nombre d'individuels											

Commentez ici les résultats sportifs de votre association qui vous paraissent significatifs pour l'année précédente :

.....

.....

.....

.....

Compte de résultat de l'association

Pour l'exercice 2018/2019

Date de début : Date de fin :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats d'études et de prestations de services €	- Marchandises €
- Achats non stockés de matières et fournitures €	- Prestations de services €
- Fournitures non stockables (eau, énergie) €	- Produits des activités annexes €
- Fournitures d'entretien et de petit équipement €	74 - Subventions d'exploitation	
- Fournitures administratives €	- Etat (à détailler) :	
- Autres fournitures € €
61 - Services extérieurs	 €
- Sous-traitance générale € €
- Locations mobilières et immobilières €	- Région(s) : €
- Entretien et réparation € €
- Assurances €	- Département(s) : €
- Documentation € €
- Divers € €
62 - Autres services extérieurs		- Commune de Crolles : €
- Rémunérations intermédiaires et honoraires € €
- Publicité, publications €	- Organismes sociaux (à détailler) :	
- Déplacements, missions et réceptions € €
- Frais postaux et de télécommunication €	- Soutien du Grésivaudan €
- Services bancaires €	- Fonds européens €
- Divers €	- CNASEA (emplois aidés) €
63 - Impôts et taxes		- Autres Communes (précisez) €
- Impôts et taxes sur rémunérations € €
- Autres impôts et taxes €	75 - Autres produits de gestion courante	
64 - Charges de personnel		- Cotisations €
- Rémunérations du personnel €	- Autres €
- Charges sociales €	76 - Produits financiers	
- Autres charges de personnel €	77 - Produits exceptionnels	
65 - Autres charges de gestion courante €	- Sur opérations de gestion €
67 - Charges exceptionnelles €	- Sur exercices antérieurs €
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagement €	78 - Reprise sur amortissements et provisions €
TOTAL DES CHARGES €	TOTAL DES PRODUITS €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature €	- Bénévolat €
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations €	- Prestations en nature €
- Personnels bénévoles €	- Dons en nature €
RESULTAT €	 €
TOTAL €	TOTAL €

Bilan financier de l'association

Pour l'exercice 2018/2019

Si vous ne réalisez pas de bilan, indiquez quel est le montant des fonds de l'association : euros

Les fonds de l'association sont composés des fonds propres (ressources appartenant durablement à l'association), des réserves (cumuls des résultats bénéficiaires antérieurs), du report à nouveau (cumul des résultats antérieurs - excédents ou déficits) non affectés en réserve, du résultat de l'exercice (représente l'excédent ou le déficit dégagé par l'association à la fin d'un exercice).

Ils permettent de répondre aux besoins de financement d'une association afin d'assurer sa pérennité (investissement, lancer de nouveaux projets, faire face au fonctionnement annuel de l'association, ...).

Commentez la gestion de ces fonds :

.....

ACTIF	MONTANT
Actif immobilisé	
- Immobilisations incorporelles €
..... €
..... €
- Immobilisations corporelles €
..... €
..... €
- Immobilisations financières €
..... €
..... €
Actif circulant	
- Stocks et en-cours €
..... €
..... €
- Créances €
..... €
..... €
- Valeurs mobilières de placement €
- Disponibilités €
TOTAL ACTIF €

PASSIF	MONTANT
Capitaux propres	
..... €
..... €
..... €
..... €
..... €
..... €
Provisions pour risques et charges	
..... €
..... €
Dettes	
Emprunts obligatoires et assimilés €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit €
Dettes fournisseurs €
..... €
..... €
Dettes fiscales et sociales €
Autres dettes €
TOTAL PASSIF €

Budget prévisionnel de l'association

Pour l'exercice 2019/2020

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats d'études et de prestations de services €	- Marchandises €
- Achats non stockés de matières et fournitures €	- Prestations de services €
- Fournitures non stockables (eau, énergie) €	- Produits des activités annexes €
- Fournitures d'entretien et de petit équipement €	74 - Subventions d'exploitation	
- Fournitures administratives €	- Etat (à détailler) :	
- Autres fournitures € €
61 - Services extérieurs	 €
- Sous-traitance générale € €
- Locations mobilières et immobilières €	- Région(s) : €
- Entretien et réparation € €
- Assurances €	- Département(s) : €
- Documentation € €
- Divers € €
62 - Autres services extérieurs		- Commune de Crolles : €
- Rémunérations intermédiaires et honoraires € €
- Publicité, publications €	- Organismes sociaux (à détailler) : €
- Déplacements, missions et réceptions € €
- Frais postaux et de télécommunication €	- Soutien du Grésivaudan €
- Services bancaires €	- Fonds européens €
- Divers €	- CNASEA (emplois aidés) €
63 - Impôts et taxes		- Autres Communes (précisez) €
- Impôts et taxes sur rémunérations € €
- Autres impôts et taxes € €
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
- Rémunérations du personnel €	- Cotisations €
- Charges sociales €	- Autres €
- Autres charges de personnel €	76 - Produits financiers	
65 - Autres charges de gestion courante €	77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles €	- Sur opérations de gestion €
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagement €	- Sur exercices antérieurs €
		78 - Reprise sur amortissements et provisions €
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES €	TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature €	- Bénévolat €
- Mise à disposition gratuite de biens et prestations €	- Prestations en nature €
- Personnels bénévoles €	- Dons en nature €
TOTAL DES CHARGES €	TOTAL DES PRODUITS €

Demande de subvention de fonctionnement



IMPORTANT

**SI VOTRE DEMANDE CONCERNE UN PROJET PONCTUEL,
PASSEZ DIRECTEMENT A LA PAGE 11**

L'association sollicite auprès de la commune de Crolles une subvention de fonctionnement de €

Expliquez et justifiez le montant demandé. Le cas échéant justifiez son évolution.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Demande de subvention pour un projet



IMPORTANT

SI VOTRE DEMANDE CONCERNE LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE ASSOCIATION, PASSEZ DIRECTEMENT A LA PAGE 14

SI VOUS DEMANDEZ DES SUBVENTIONS POUR PLUSIEURS PROJETS, REMPLISSEZ POUR CHAQUE PROJET LES PAGES 11, 12 et 13

Nom du projet :

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite auprès de la commune de Crolles, une subvention de €

Objectifs du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

Descriptif du projet :

.....
.....
.....
.....

Publics ciblés (caractéristiques et nombre) :

.....
.....

Lieux de réalisation :

.....
.....

Dates de mise en œuvre prévues :

Durée de l'action :

.....
.....

Quels critères avez-vous définis pour évaluer la réussite de votre projet ?

Exemples : nombre de personnes présentes, les publics ciblés ont été touchés par le projet, les objectifs ont été remplis...

.....
.....
.....
.....

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs :

.....
.....
.....
.....

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires de l'action ? Laquelle :

.....
.....
.....

Budget prévisionnel du projet projeté

CHARGES	MONTANT ⁽²⁾ EN EUROS	PRODUITS ⁽¹⁾	MONTANT ⁽²⁾ EN EUROS
Charges spécifiques à l'action		1 – Ressources propres €
		Ex. : fonds propres, recette buvette, loto...)	
Achats		2 – Subventions demandées :	
Prestations de services €	Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Matières et fournitures € €
	 €
Services extérieurs	 €
Locations € €
Entretien €		
Assurance €	Région(s) : €
	 €
Autres services extérieurs		Département(s) :	
Honoraires € €
Publicité €	Commune de Crolles : €
Déplacements, missions € €
Charges de personnel		Autres communes (précisez)	
Salaires et charges € €
	 €
	 €
	 €
		CNASEA (emplois aidés) €
	 €
		Autres financements €
	 €
		3 – Ressources indirectes affectées €
Coût total du projet €	Total des recettes €
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature €	Bénévolat €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations €	Prestations en nature €
Personnel bénévole €	Dons en nature €
TOTAL €	TOTAL €

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclarations sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Attestation sur l'honneur

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (Nom et Prénom),
représentant(e) légal(e) de l'association,

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ;

- demande à la commune de Crolles :

une subvention de fonctionnement de : €

une subvention pour le projet intitulé de : €

une subvention pour le projet intitulé de : €

une subvention pour le projet intitulé de : €

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

Au compte bancaire ou postal de l'association :

JOINDRE RIB

Fait le à

Signature :

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.